

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du jeudi 7 juin 2018

Le conseil municipal de Saint-Léonard, légalement convoqué le trente et un mai deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 7 juin deux mille dix-huit à vingt heures sous la présidence de monsieur Bernard Hoguet, maire.

Présents :

- Monsieur Bernard Hoguet, maire.
- Monsieur Jean-Alain Planeix, Madame Marie-Lise Dégremont, Monsieur Serge Lecrosnier, Mesdames Elvira Hache, Sophie Rioult, adjoints au maire.
- Mesdames Marie-Claire Lebas Pignol, Marie-Pierre Prieur, Bernadette Malandain, Delphine Gilles, Messieurs Jean-Paul Le Calvez, Claude Laperdrix, François Daudruy, Alain Leber, Pierre Malandain, Bernard Malandain, Jean-Luc Dron, Claude Maguet, conseillers municipaux.

Absent excusé :

- Monsieur Franck Carton (a donné pouvoir à Monsieur Bernard Malandain)

Madame Angélique Verroust, secrétaire de mairie assiste à la réunion.

Après l'appel nominal, Monsieur Alain Leber est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 mars a été adopté à la majorité (2 voix contre : Messieurs Dron et Maguet).

Question N°1 : modification des délégués municipaux pour le syndicat d'eau

Après un vote à main levée, ont été élus à la majorité:

Titulaires :

- Bernard Hoguet (abstention : Monsieur Jean-Luc Dron)
- Jean-Alain Planeix

Suppléants :

- Jean-Paul Le Calvez (abstention : Monsieur Jean-Luc Dron)
- François Daudruy

Question N°2 : désignation des délégués communaux pour le syndicat mixte des bassins versants

Le conseil municipal a élit à l'unanimité Monsieur Bernard Hoguet en tant que titulaire et Monsieur Pierre Malandain en tant que suppléant.

Le choix du conseil municipal devra être validé par la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

Question N° 3-1 : suppression de postes

Compte tenu de l'arrêt des temps d'activité périscolaires, il convient de supprimer :

- Un poste d'adjoint d'animation 7.85/35^{ème}
- Un poste d'adjoint d'animation 16.75/35^{ème}
- Un poste d'adjoint d'animation 30/ 35^{ème}

Adopté à l'unanimité.

Question N°3-2 a : création d'un emploi permanent

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions de surveillance cantine, doté d'une durée hebdomadaire de 8 heures par semaine sur le temps scolaire, soit 6.50/35^{ème}.

Question N°3-2b : recrutement d'un agent contractuel

A l'unanimité, et si besoin, le conseil municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'adjoint d'animation pour effectuer les missions de surveillance cantine.

Question N°4 : modification de la durée hebdomadaire du temps de travail

Compte tenu :

- De la modification des horaires de classe.
- De l'allongement de la pause méridienne à la cantine.
- Du temps supplémentaire nécessaire à l'entretien de nouveaux locaux sportifs.
- D'une diminution de temps hebdomadaire souhaité par un agent.

Le conseil municipal modifie la durée hebdomadaire du poste de 4 agents : 2 à compter du 1^{er} août et 2 à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable à ces changements.

Adopté à l'unanimité.

Question N°5 : demande de subvention exceptionnelle

Le conseil municipal répond favorablement à une demande de subvention exceptionnelle du club de judo de Saint Léonard pour l'organisation d'un gala le 16 juin prochain.

Le montant de la subvention est de 1500€.

Adopté à l'unanimité.

Question N°6 : demande de subvention exceptionnelle

Le club de scrabble a présenté une demande de subvention exceptionnelle pour aider une équipe ayant atteint la finale nationale interclub, et le jeune Lucas Beuzelin, qualifié en finale nationale du concours des écoles. Le déplacement a lieu les 9 et 10 juin à Mérignac.

Le montant de la subvention est de 300€.

Monsieur Dron, membre du club de scrabble, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Question N°7 : occupation du domaine public, convention et tarif d'occupation

Suite à une demande pour l'installation d'un food-truck sur le territoire de la commune, le conseil municipal a validé une convention d'occupation privative du domaine public et fixé le montant de la redevance à 1€/m²/Jour.

Adopté à l'unanimité.

Question N°8 : tarifs pour les services de cantine et de garderie

Le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs de garderie et de cantine pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour la cantine :

3,40€ pour les maternelles / 3,55€ pour les primaires / 5,50€ pour les adultes / 7,00€ pour tout repas non commandé la veille avant midi.

Pour la garderie :

1,70€ pour le matin / 2,35€ pour le soir / 1€ par 1/4h pour non-respect des horaires de fermeture

Adopté à l'unanimité.

Question N°9 : projet sur le parc d'activité des hautes falaises

Un projet de crèche d'entreprise sur le parc des hautes falaises est à l'étude. Le conseil municipal émet un avis favorable pour cette implantation mais formule des remarques concernant :

- les nuisances sonores autour de cet établissement
- les problèmes liés à la qualité de l'air
- la prise en compte des périmètres de sécurité autour de certaines entreprises.

Questions diverses :

Monsieur le maire transmet les informations suivantes :

- remerciements d'associations suite à l'octroi de subventions.
- sur le projet centre-bourg, il regrette le peu de participation aux ateliers du 26 avril.
- l'inauguration du nouvel aménagement de la RD 925 aura lieu le 30 juin à 11h00.
- Léo en fête sera de retour le samedi 8 septembre.
- la mairie sera fermée dorénavant le mercredi à partir du 1^{er} juillet.

Monsieur Maguet demande qu'il soit demandé au garage Volkswagen de respecter ses obligations concernant l'utilisation de la voirie lors des livraisons de véhicule.

Monsieur Dron demande une réunion informelle des conseillers municipaux. Une date va être proposée avant la fin du mois de juin.

Monsieur Dron demande si la rencontre avec le président du syndicat des eaux a pu avoir lieu. M.Planeix répond qu'étant à présent titulaire, il va pouvoir effectuer cette demande de rendez-vous. Il souhaite également savoir si les fournisseurs d'énergie transmettent au CCAS les cas de non-paiement des factures. Monsieur le maire informe que seuls les fournisseurs d'électricité effectuent cette démarche.

Fin de la séance à 22H 40.